

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 5 décembre 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### ITINÉRANCE

M. Savoie

L'hon. M. Gauvin

M. Savoie

L'hon. M. Gauvin

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Miles

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Miles

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

#### PRIX DES COMBUSTIBLES

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Austin

L'hon. M. Herron

M. Austin

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

L'hon. M. Herron

ALCOOL NB

M<sup>me</sup> Bockus

L'hon. M. Randall

M<sup>me</sup> Bockus

L'hon. M. Randall

M<sup>me</sup> Bockus

L'hon. M. Randall

COÛT DE LA VIE

M. Monahan

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

### ITINÉRANCE

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour.

[Traduction]

Madame la présidente, pendant la mêlée de presse hier, j'ai indiqué aux journalistes que je voulais demander au gouvernement de faire le point sur les progrès réalisés par le bureau du coroner concernant le recensement des décès de personnes sans-abri dans notre province. Il s'agit d'un problème qui se pose aux bureaux du coroner dans l'ensemble du pays. Je sais que des efforts ont été entrepris au bureau du coroner de notre province pour tenter de remédier à la situation. Le ministre de la Sécurité publique ferait-il le point à la Chambre sur l'état d'avancement des changements nécessaires au bureau du coroner afin que nous puissions obtenir des renseignements plus précis sur les décès de personnes sans-abri dans notre province? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci au chef de l'opposition officielle de la question. Je le remercie de la sincérité avec laquelle il a posé la question, car le sujet est très sérieux. Monsieur le chef de l'opposition officielle, toutes les morts subites dans la province sont abordées de la même façon, peu importe la classe sociale de la personne. Nos coroners doivent traiter entre 1 500 et 2 000 cas par année. Le chiffre est donc énorme.

Lorsqu'il y a une autopsie dans un cas de toxicomanie, un pathologiste intervient immédiatement. Il y a de 1 500 à 2 000 cas, ce qui veut dire de nombreuses personnes. Il y a tant de cas que nous devons parfois faire appel à des pathologistes de l'extérieur de la province. Nous aimerais avoir davantage de pathologistes dans la province. Ceux-ci doivent non seulement s'occuper des décès, mais aussi donner des diagnostics à des gens vivants.

Chaque fois, il faut recommencer le travail, qui prend des mois. Nous aimerais tous que le travail se fasse plus rapidement, mais la situation est ainsi à l'heure actuelle. Si vous voulez davantage de renseignements...

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous avons lu hier, ou aujourd'hui, qu'il y avait eu quatre décès à Saint John. La nouvelle a été annoncée par des organismes sans but lucratif qui connaissent très bien la réalité sur le terrain. Je pose ma question au ministre : Que manque-t-il dans la communication entre les organismes sans but lucratif et le bureau du coroner en chef?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[*Traduction*]

Quel est l'élément qui manque? Je sais que le ministre a parlé du bureau du coroner et de tous les aspects médicaux à prendre en compte à cet égard. Toutefois, c'est la communication qui semble poser problème. Encore une fois, tous les bureaux de coroner dans l'ensemble du pays rencontrent des difficultés à ce sujet. Le ministre nous aiderait-il à mieux comprendre l'ensemble du processus, en commençant par les organismes sans but lucratif capables de signaler les cas? Il manque toutefois un élément entre le signalement et le rapport réellement établi par le coroner. Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Depuis des années, la situation est très difficile. De telles situations se produisent à l'arrivée du temps froid. Malheureusement, ce sont des choses qui se produisent.

Encore une fois, je tiens à répéter que, peu importe l'identité ou la classe sociale de la personne décédée, le même processus est suivi. Ainsi, nous essayons toujours de faire de notre mieux pour communiquer, vu les moyens à notre disposition.

Je veux dire encore une fois au chef de l'opposition officielle que nous avons besoin de pathologistes pour accélérer le travail. Comme je l'ai mentionné dans ma première réponse, nous faisons parfois appel à des pathologistes qui viennent de l'extérieur de la province. Comme vous l'avez mentionné, toutes les provinces sont aux prises avec le même problème à l'heure actuelle. Donc, il s'agit d'un travail que nous voulons améliorer. Le désir est de l'améliorer, mais encore une fois, l'ajout de main-d'œuvre nous aidera lorsque nous y aurons accès. Encore une fois, notre cœur est brisé chaque fois que nous entendons parler d'une tragédie du genre. Merci de la question.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissant au ministre de sa réponse.

[*Traduction*]

Madame la présidente, j'ai posé la question hier au ministre responsable du logement, mais il a refusé d'y répondre ; je voudrais donc poser à la ministre du Développement social cette question, qui est en fin de compte de son ressort. La nuit dernière et tôt ce matin, les gens du Nouveau-Brunswick ont ressenti des températures de -30 °C compte tenu du refroidissement éolien. Ce sont des températures effroyables pour toute personne, mais surtout pour une personne sans-abri. Je vais donc reposer la question : Combien de personnes votre groupe de travail sur l'itinérance a-t-il sorties d'une telle situation? Merci, Madame la présidente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M<sup>me</sup> Miles** (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de sa question. Oui, les températures sont effroyables. Tous les refuges d'hiver sont ouverts dans l'ensemble de la province, sauf à Bathurst et à Miramichi. Des centres de réchauffement sont en revanche établis en ce moment dans ces endroits. Madame la présidente, je tiens à remercier les partenaires communautaires, tous les ministères qui travaillent sans relâche, ainsi que les municipalités et les CSR qui tiennent compte des besoins de leurs collectivités. Ils se mobilisent et vont à la rencontre des gens concernés pour les encourager, leur trouver les ressources nécessaires et les emmener dans les endroits indiqués pour qu'ils puissent rester au chaud. Je tiens à vous remercier. Je veux que la question ne soit pas passée sous silence dans les discussions à la Chambre aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, les centres de réchauffement à Bathurst et à Miramichi sont ouverts. La semaine prochaine, dès que j'aurai des nouvelles concernant la période d'ouverture des refuges en question, je les communiquerai à la Chambre. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente, et je remercie la ministre de sa reconnaissance envers toutes les personnes qui travaillent au quotidien. Le tout m'amène à ma prochaine question, car nous savons que de nombreux refuges n'acceptent d'accueillir que les personnes sobres. Nous comprenons parfaitement les raisons d'une telle pratique. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes qui fréquentent le refuge et celle du personnel. Nous savons également que beaucoup de personnes hésitent à se rendre dans les refuges en raison d'expériences qu'elles y ont vécues, notamment des interactions négatives avec d'autres personnes qui les empêchent de séjourner tranquillement sous le même toit. De ce fait, un grand nombre de personnes refusent catégoriquement d'avoir recours aux services en question. Elles préfèrent rester dehors, dans le froid.

Le gouvernement actuel a dit : Eh bien, nous aménagerons des logements de transition. Une année s'est écoulée ; j'aimerais donc poser la question suivante à la première ministre : Quelles mesures prenez-vous pour que personne au Nouveau-Brunswick ne soit laissée pour compte et ne dorme dans la rue à des températures de -30 °C? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M<sup>me</sup> Miles** (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, je remercie de nouveau le député de sa question et de l'occasion qui nous est offerte de tenir une telle discussion à la Chambre. Il est tellement important que le public comprenne que certaines personnes, pour diverses raisons, ne peuvent pas ou choisissent de ne pas se rendre... Elles ne vont pas dans les refuges qui leur sont accessibles. Je reviens à ma réponse précédente. Nous sommes très reconnaissants envers les partenaires communautaires que nous appuyons. Ils sont capables d'aller mener des enquêtes sur le terrain.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

J'encourage chaque parlementaire à se renseigner auprès de la personne qui est son adjointe de bureau de circonscription et à lui demander de se renseigner à son tour auprès des partenaires communautaires afin de connaître la situation dans sa collectivité. Nos partenaires communautaires ont besoin de soutien. Actuellement, des travailleurs d'approche sont sur le terrain. De nombreuses personnes de la collectivité savent où se trouvent les personnes sans-abri. Que celles-ci se trouvent sous des tentes, dans des campements ou livrées à elles-mêmes, nos partenaires communautaires connaissent la plupart d'entre elles et leur apportent des produits de première nécessité. D'autres gens formidables se mobilisent également pour soutenir les personnes sans-abri.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Voilà des problèmes auxquels le gouvernement affirmait avoir des solutions. Les gens ont voté pour le gouvernement actuel, car ses parlementaires ont dit qu'ils avaient des solutions pour répondre à de nombreux autres enjeux, mais force est de constater qu'ils n'ont pas été à la hauteur. Madame la première ministre, cela fait maintenant un an que vous êtes en fonction. Vous n'avez rien fait d'autre que faire des annonces et complexifier un système qui, de toute évidence, ne fonctionne pas. C'est vous le gouvernement. C'est vous la première ministre de la province. Il est de votre responsabilité en tant que première ministre de notre province de faire preuve de leadership dans le dossier, et c'est ce que les gens du Nouveau-Brunswick attendent de vous. Il ne s'agit pas d'un dossier comme les autres. Il y va de la vie des gens, et vous ne pouvez plus vous permettre de les décevoir. Vous dites que vous prenez des décisions fondées sur des données, mais votre ministre responsable du dossier refuse de répondre. Qu'en est-il donc des données? Combien de personnes votre groupe de travail a-t-il mises à l'abri du froid? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Je vais répondre de nouveau à la question afin que la Chambre comprenne bien que nous agissons en faisant preuve de la célérité que les collectivités attendent de nous. Nous veillons à ce que notre groupe de travail garantisse la satisfaction des besoins en matière de logement, que ce soit par le truchement des refuges, de nos services de soutien en hiver ou de nos centres de réchauffement dans les collectivités.

Nous comprenons également que la vision du groupe de travail consiste principalement à assurer la mise en oeuvre des mesures que nous prenons à tous les niveaux du continuum du logement, à faire construire des logements de transition de qualité dans les collectivités et à respecter constamment nos objectifs en matière de logements de transition à l'échelle communautaire, en les livrant plus rapidement que jamais. Voilà notre engagement. Il s'agit d'assurer un plus large éventail d'options que les seuls refuges. Nous savons que nos solutions d'aide pendant l'hiver nous permettent de composer avec la crise que nous traversons actuellement. Toutefois, nous devons adopter une vision à long terme afin de trouver les solutions concrètes qui nous permettront de sortir de cette crise.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Un jour, le ministre responsable finira peut-être par comprendre que ses notes d'allocution sont inutiles. Les gens ont besoin de mesures concrètes dès maintenant. Le gouvernement actuel a eu une année pour agir et il ne mène pas la tâche à bien.

### PRIX DES COMBUSTIBLES

Madame la présidente, je crois que j'ai posé la question mercredi, mais la première ministre n'y a pas répondu ; je vais donc essayer à nouveau.

La Commission de l'énergie et des services publics (CESP) est une entité indépendante, un tribunal quasi judiciaire qui réglemente le prix des produits pétroliers au Nouveau-Brunswick. Elle est régie par des lois de l'Assemblée législative. Si la CESP est incapable de fournir une formule qui réponde aux objectifs du gouvernement, ce dernier a deux options. Il peut retirer à la CESP son pouvoir de réglementation des prix, ce qui aurait pour effet de déréglementer le prix des combustibles et d'exposer les gens du Nouveau-Brunswick à d'éventuelles fluctuations majeures des prix, ou il peut modifier la loi régissant la CESP afin d'atteindre ses objectifs.

Faites preuve d'une transparence totale envers les gens du Nouveau-Brunswick. Si, en février, la CESP ne propose pas de solution acceptable pour le gouvernement, quelle option choisira ce dernier? Quelle option choisirez-vous? Les gens du Nouveau-Brunswick méritent de le savoir. Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Tout comme le député d'en face, je suis préoccupé par les difficultés qu'éprouvent les gens du Nouveau-Brunswick sur le plan de l'abordabilité. Je pense que le député conviendrait que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas payer un cent de plus pour leurs carburants de transport que ne l'exige la réglementation. Je pense que le député devrait en convenir au lieu de défendre une formule dont tout indique que l'application a fait payer aux gens du Nouveau-Brunswick des prix trop élevés, surtout pendant les première et deuxième années et, maintenant, probablement dans le contexte de la troisième année.

La responsabilité incombe toujours au secteur de justifier ses coûts d'exploitation. Permettons à la CESP de faire son travail. Je dirais toutefois, Madame la présidente, que les articles 62 et 63 de la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* comportent déjà des dispositions à cet effet et qu'il n'y a aucune raison d'attendre 90 jours avant de tenir une telle audience. Nous encourageons la CESP à faire davantage preuve de souplesse.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Tant pis pour la transparence, Madame la présidente. Les Libéraux ont eu une année. Ils ont dit que la mesure serait immédiate. Ils ont dit que le tout serait réglé d'un trait de plume. Les gens d'en face ont mis en oeuvre des changements qui n'ont aucunement amélioré les choses ; le ministre ne fait

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

donc que lire ses notes d'allocution et ne contribue en rien à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que le gouvernement fera les choses correctement cette fois-ci et qu'il tiendra sa promesse.

Madame la présidente, devant les médias, la première ministre dit, comme le ministre vient de le faire, que les gens du Nouveau-Brunswick paient trop cher à la pompe. Il me semble que les parlementaires du côté du gouvernement jettent le blâme sur quelqu'un dans la chaîne d'approvisionnement. Mercredi, j'ai demandé à la première ministre de prendre la parole et d'indiquer à qui elle reproche de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick paient trop cher. J'aimerais entendre la première ministre à cet égard. À qui au juste dans la chaîne d'approvisionnement reproche-t-elle de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick paient trop cher? Merci.

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je vais faire une affirmation, si vous le permettez, à l'égard des personnes que j'estime responsables. Le paragraphe de la loi qui a instauré la majoration liée au coût du carbone au départ permettait de contourner de bonnes pratiques réglementaires. Il exigeait que la CESP présente la formule temporaire que nous examinons en ce moment. Tout indique que les gens du Nouveau-Brunswick paient trop cher en raison de cette formule. Qui en est responsable? C'est le gouvernement précédent, car c'est lui qui a proposé l'ajout de ce paragraphe au départ et a permis le contournement des bonnes pratiques réglementaires habituelles. Veillons à ce que seuls les frais d'exploitation soient couverts et à ce que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas davantage qu'il ne le faut.

Bon, cela dit, ailleurs au pays, on paie le coût du respect des exigences au titre du *Règlement sur les combustibles propres*. Nous devons procéder de manière réglementaire à cet égard.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, une telle chose ne s'invente pas. Nous avons une première ministre qui, pendant sa campagne, a promis de réduire le prix de l'essence de 4 ¢. Elle a été élue. Elle a doublé la mise quant à la réduction de 4 ¢ le litre, puis a garanti une réduction additionnelle de 4 ¢ le litre pour porter le tout à 8 ¢ le litre. Elle permettra maintenant une économie de 8 ¢ le litre. Elle l'a dit à maintes reprises ici, à l'Assemblée législative.

Encore une fois, le ministre des Ressources naturelles, qui a déjà été membre de la CESP, a en fait contredit sa propre première ministre et a dit : Nous ignorons l'ampleur des économies qui seront réalisées — 1 ¢ le litre, 2 ¢ le litre ou 3 ¢ le litre. Maintenant, les parlementaires du côté du gouvernement jettent tous le blâme sur la CESP. Ils jettent le blâme sur les stations-service. Ils jettent le blâme sur la raffinerie. Ils jettent le blâme sur l'opposition. Ils ont toute une panoplie d'excuses.

Je suis simplement curieux. J'ai déjà posé la question. La première ministre peut-elle simplement être honnête envers les gens du Nouveau-Brunswick et leur dire que les

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

parlementaires du côté du gouvernement ont fait une promesse qu'ils ne pouvaient pas respecter? Si les gens du côté du gouvernement veulent vraiment faire baisser le prix de l'essence, ils ont l'option de le faire.

[*Original*]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Je tiens à faire remarquer quelque chose à tout le monde à la Chambre et à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui nous écoutent. Notre équipe essaie de réparer les dommages que la majoration liée au coût du carbone a causés aux gens du Nouveau-Brunswick. Je tiens à citer le député d'en face qui vient de prendre la parole. Il a dit :

*que le prix du litre d'essence soit de 1,58 \$ ou de 1,54 \$, cela ne changera la vie de personne... Oh, c'est 4 ¢ le litre. Cela ne changera toutefois la vie de personne.*

Le député d'en face estime qu'il est acceptable de faire payer 4 ¢ le litre aux gens du Nouveau-Brunswick. Il pense que les gens du Nouveau-Brunswick ne surveillent pas chaque sou, qu'ils n'examinent pas chaque dépense de leur ménage et qu'ils n'essaient pas de trouver des façons de s'en sortir. Il croit que 4 ¢ le litre importe peu. Il n'est pas étonnant que les gens d'en face ne travaillent pas avec nous pour essayer d'éliminer les coûts inutiles imposés aux gens du Nouveau-Brunswick. Le député d'en face ne comprend pas que, pour les gens du Nouveau-Brunswick, une différence de 4 ¢ le litre est importante. Notre gouvernement se bat pour rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick, tandis que les Conservateurs, eux, travaillent dans le sens inverse.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Il n'y a rien de mieux qu'une Libérale qui choisit et interprète de la façon dont elle veut des citations hors contexte qui lui conviennent. Permettez-moi également de préciser mes propos, c'est-à-dire qu'il ne sert à rien d'économiser 4 ¢ le litre s'il faut parcourir 100 km de plus pour faire le plein parce que toutes les stations-service ont fermé. Oui, voilà le contexte.

La première ministre jette encore une fois le blâme sur tout le monde et se tourne vers les autres pour trouver des solutions. Nous avons proposé des solutions. Nous avons instauré la majoration pour une raison précise — pour que les stations-service restent ouvertes afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent faire le plein. Le ministre des Ressources naturelles a à maintes reprises déclaré en public que les gens du Nouveau-Brunswick pourraient économiser 1 ¢ le litre, 2 ¢ le litre ou 3 ¢ le litre. La première ministre a à maintes reprises déclaré en public que les gens du Nouveau-Brunswick pourraient économiser 8 ¢ le litre. Or, les parlementaires du côté du gouvernement parlent du mois de février, jettent le blâme sur la CESP et s'attendent à ce que celle-ci prenne une mesure qu'ils

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

peuvent prendre eux-mêmes. Réduirez-vous le prix de l'essence de 8 ¢ le litre ou ne réduirez-vous pas le prix de l'essence de 8 ¢ le litre?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Je pense que le député d'en face essaie de pointer des gens du doigt. Dès le début, j'ai jeté le blâme sur le gouvernement précédent, lequel a contourné de bonnes pratiques réglementaires et s'est immiscé dans le processus réglementaire. Nous nous retrouvons maintenant avec une formule, et tout indique que les gens du Nouveau-Brunswick paient plus qu'ils ne le devraient. Je jette le blâme sur le gouvernement précédent, mais je remercie la première ministre actuelle de défendre les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne l'abordabilité.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Pendant les cinq dernières minutes au cours desquelles des questions ont été posées, nous avons entendu le ministre des Ressources naturelles donner deux explications qui se contredisent totalement. Il dit que la majoration liée au coût du carbone constituait une mauvaise réglementation à une époque où une bonne réglementation était déjà en place ; les Libéraux ont donc éliminé la majoration liée au coût du carbone. En conséquence, je présume que nous disposons maintenant une bonne réglementation. Le ministre peut-il répondre à la question suivante : Avons-nous maintenant une bonne réglementation, ou la majoration liée au coût du carbone a-t-elle produit l'effet qu'elle devait produire, c'est-à-dire permettre aux stations-service de rester ouvertes? Qu'en est-il au juste?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Je sais que le député comprend en fait la politique publique, mais il ne comprend peut-être pas le cadre réglementaire ; je vais donc l'expliquer de façon très claire. Il incombe toujours aux demandeurs de fournir à la CESP des preuves quant aux coûts de leurs activités. La CESP évalue les preuves et les vérifie en suivant un processus ouvert, et, par la suite, les coûts des activités sont autorisés légitimement.

Dans le cas actuel, le gouvernement a contourné les pratiques réglementaires habituelles et a imposé à la CESP le travail du secteur. Il s'agit là d'une mauvaise réglementation. Voilà le problème. Nous croyons qu'on devrait uniquement recouvrer les coûts du respect des exigences liées au RCP et rien de plus — pas un sou de plus. Nous défendrons les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick et veillerons à ce qu'ils ne paient pas un sou de plus qu'ils ne le devraient.

## ALCOOL NB

**Mme Bockus** (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. En mars dernier, le gouvernement Holt a retiré des étalages des magasins d'alcool et des magasins de franchise du Nouveau-Brunswick des produits alcoolisés américains d'une valeur totale d'environ 4 millions de dollars, en guise de protestation contre les droits de douane américains. En octobre dernier, le gouvernement a placé sur les étalages d'un magasin d'alcool à Salisbury

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

des produits alcoolisés ainsi entreposés, d'une valeur de 3,4 millions de dollars. Le ministre a indiqué qu'il s'agissait d'une tentative de récupérer certaines pertes. Le ministre responsable d'Alcool NB peut-il nous dire quelle est la valeur des produits alcoolisés qui reste?

**L'hon. M. Randall** (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Je remercie la députée d'en face de poser des questions au sujet d'ANBL. Nous sommes très fiers du travail que fait ANBL pour promouvoir les produits et les producteurs locaux. Nous sommes ravis que l'organisme ait pu commencer à écouter les produits alcoolisés américains qui occupaient de l'espace et qui nous empêchaient d'introduire sur le marché autant de produits locaux que nous l'aurions voulu. Le magasin à Salisbury a écoulé une partie importante du stock. Selon les dernières vérifications, il nous restait moins de 2 millions de dollars de produits. Les chiffres continuent à diminuer. Il s'agit d'une façon très efficace d'écouter ces produits. Merci beaucoup à la députée d'en face de la question.

**M<sup>me</sup> Bockus** (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. J'ai entendu aux nouvelles cette semaine que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a maintenant réapprovisionné ses rayons avec 14 millions de dollars de produits alcoolisés américains qu'il avait retirés de ses magasins lors d'une protestation similaire contre les droits de douane. Dans le même reportage, j'ai aussi entendu dire qu'une partie des recettes de la vente de ces produits alcoolisés — environ 200 000 \$ — serait versée aux banques alimentaires de la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick prévoit-il d'appuyer les banques alimentaires provinciales de la même façon?

**L'hon. M. Randall** (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Je remercie la députée d'en face de me donner l'occasion de parler du travail qu'ANBL accomplit en collaboration avec Nourrir NB. ANBL entretient une relation permanente avec Nourrir NB, ce qui génère un flux de recettes régulier contribuant au soutien des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick. Je suis enthousiasmé que nous ayons déjà atteint nos objectifs de collecte de fonds cette année. Je me réjouis d'entendre parler du bon travail accompli par les employés d'ANBL. J'ai entendu de la part de la directrice générale des témoignages remarquables sur le succès de la campagne et sur l'incidence positive qu'a le fait d'offrir de la nourriture aux collectivités desservies, tant pour la clientèle que pour le personnel. Je remercie sincèrement la députée d'en face d'avoir mis en lumière le bon travail accompli par ANBL au sein de la collectivité, non seulement en soutenant les produits et les producteurs locaux, mais aussi en aidant les gens à mettre de la nourriture sur la table.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M<sup>me</sup> Bockus** (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Il est intéressant de constater que le ministre affirme que les fonds ont été versés à Nourrir NB et aux banques alimentaires, alors que la banque alimentaire de ma collectivité, à St. Stephen, a été informée par le même organisme qu'elle ne recevrait aucun financement cette année. Le ministre pourrait-il nous indiquer où est passé l'argent provenant de la vente des produits alcoolisés américains remis sur les rayons et quelle somme a été générée? Une partie des recettes servira-t-elle à augmenter le financement des banques alimentaires? Merci.

**L'hon. M. Randall** (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Je remercie la députée d'en face de la question. Je suis un peu perplexe quant aux questions posées. Je ne crois pas qu'ANBL finance directement les banques alimentaires locales. Je crois que le processus relève de l'organisme provincial ; je ne suis donc pas certain de la façon dont fonctionne cet organisme. Je suis vraiment très ravi qu'ANBL ait pris en charge le travail continu à cet égard.

Je sais que la collecte de fonds est en avance sur les objectifs, et je peux certainement en témoigner. Je peux certainement parler du fait que, bien avant que les enjeux entre les produits alcoolisés américains et les relations commerciales ne se posent, ANBL travaillait déjà à soutenir les banques alimentaires. Je suis très fier du travail. Le travail à cet égard se poursuit. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur les activités de Nova Scotia Liquor dans sa province, mais je peux dire qu'ANBL injecte 200 millions de dollars dans l'économie de notre province pour soutenir les soins de santé et d'autres priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

## COÛT DE LA VIE

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Un récent sondage national confirme ce que les gens du Nouveau-Brunswick savent déjà, c'est-à-dire que les Canadiens sont épuisés par la hausse du coût de la vie et veulent des mesures d'aide concrètes, et non pas une augmentation des dépenses gouvernementales qui mènent à des déficits plus élevés. Dans notre province, les familles réduisent leurs achats d'épicerie, remettent à plus tard les réparations domiciliaires et peinent à payer leurs factures de chauffage et d'électricité, pendant que les gouvernements, eux, promettent de grands projets au lieu d'offrir une aide immédiate.

Le message des gens est très clair : Cessez de faire des dépenses au chapitre de la bureaucratie et commencez à aider ceux qui essaient simplement de joindre les deux bouts. Partout dans la province, les personnes âgées, les étudiants et les familles de travailleurs se posent la même question : Quand le gouvernement écouterait-il enfin et agira-t-il? Ils ont besoin de réponses. Assez de rhétorique. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de résultats, et ils en ont besoin maintenant. Quelles mesures concrètes le gouvernement



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

prendra-t-il pour offrir une véritable aide financière immédiate aux gens du Nouveau-Brunswick qui peinent à joindre les deux bouts en cette période des fêtes?

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis très reconnaissante de la question, car notre gouvernement s'efforce de rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick depuis avant notre arrivée au pouvoir. Nous nous sommes mis au travail dès que nous avons été élus l'an dernier. L'une de nos premières mesures a été d'instaurer un plafonnement de l'augmentation des loyers de 3 % afin de freiner les hausses exorbitantes que les gens du Nouveau-Brunswick ont subies sous le gouvernement précédent. Ensuite, nous avons réduit de 10 % les factures d'électricité, ce qui a permis aux gens du Nouveau-Brunswick d'économiser 90 millions de dollars au moment où ils en avaient le plus besoin.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons augmenté le budget des subventions d'aide au loyer versée directement aux locataires afin que 2 500 familles de plus puissent accéder à un logement abordable. Nous avons mis en oeuvre un gel de l'évaluation foncière, et de nombreuses municipalités ont fait de même, de sorte que, cette année, les gens du Nouveau-Brunswick dans de nombreuses collectivités de notre province n'ont pas connu d'augmentation de leurs impôts fonciers. Nous avons veillé à ce que le vaccin contre le VRS soit fourni gratuitement aux personnes âgées de plus de 75 ans et aux personnes vulnérables. Nous poursuivrons le travail.

*[Original]*

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec les pressions financières les plus fortes depuis une génération. L'épicerie, le logement et l'essence : tout coûte plus cher. Maintenant, on demande à la population de se préparer à une nouvelle hausse des tarifs d'électricité, au moment même où les chèques de paye sont déjà étirés au maximum.

Il n'est pas question de statistiques abstraites, mais de personnes âgées à revenu fixe qui doivent choisir entre chauffer leur logement et se soigner, de parents seuls qui sautent un repas pour payer la facture d'électricité et de petites entreprises qui réduisent les heures de travail seulement pour garder leurs portes ouvertes.

Pendant que le gouvernement actuel prétend comprendre les questions d'abordabilité, ses actes racontent une toute autre histoire. Quelles mesures concrètes le gouvernement compte-t-il prendre pour protéger les gens contre les hausses des tarifs d'Énergie NB et pour garantir que l'énergie, un bien essentiel — étant donné que la centrale de Point Lepreau n'est toujours pas en service —, demeure abordable pour toutes les familles et toutes les entreprises de notre province?

## Questions orales

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je vais répondre à la question précise du parlementaire du côté de l'opposition, qui nous demande si nous avons pris des mesures pour réduire les hausses des tarifs d'électricité. Nous savons bien que, au cours des deux dernières années, nous avons subi une hausse de presque 20 % parce que le gouvernement précédent avait fixé une date précise pour l'atteinte d'un ratio essentiellement inventé, fictif et fondé sur aucune donnée.

Lorsque nous avons envoyé une lettre de mandat à Énergie NB, nous avons éliminé le ratio et demandé un progrès plus naturel et plus organisé pour que les hausses soient justement bien calculées. Nous trouvions que cette option était préférable à la simple atteinte d'une cible de nature politique qui visait à permettre au gouvernement précédent de faire du bruit à la Chambre.

[Traduction]

## SOINS DE SANTÉ

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Hier, j'ai posé des questions au ministre de la Santé sur les services chirurgicaux, les interventions chirurgicales d'urgence et les patients qui ont besoin de soins actifs après avoir subi une opération et doivent séjourner à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Il a en quelque sorte tourné autour du pot et ne m'a pas vraiment donné de réponse claire. Je veux que le ministre assure aux gens de ma circonscription et à ceux de la région, ceux de la circonscription au nord et ceux de la circonscription au sud de la mienne, qu'ils pourront obtenir les soins chirurgicaux d'urgence dont ils auront besoin à l'Hôpital du Haut de la Vallée.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion de parler des soins de santé, car, en plus de rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick, notre gouvernement fait de l'amélioration de la qualité des soins de santé et de l'accès aux soins une grande priorité. Nous avons d'abord témoigné au personnel infirmier le respect qu'il mérite par le versement d'une prime de maintien en poste de 10 000 \$ et d'une autre prime de 5 000 \$ pour que nos hôpitaux, dont l'Hôpital du Haut de la Vallée, soient dotés de suffisamment de personnel infirmier, comme le veulent les gens de Woodstock. Nous avons conclu un fabuleux contrat avec la Société médicale pour faire en sorte que des endroits comme l'Hôpital du Haut de la Vallée soient attrayants pour les chirurgiens. Nous travaillons à rendre le Nouveau-Brunswick attrayant pour les médecins. Nous avons mis davantage l'accent sur le recrutement et sur la manière dont nous recrutons les spécialistes dans les régions rurales, notamment à l'Hôpital du Haut de la Vallée, afin d'examiner comment nous aidons les chirurgiens qui travaillent seuls à devenir membres d'une équipe pour que de multiples chirurgiens viennent offrir des soins de santé...

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

[*Original*]

La période des questions est terminée.